

## FICHE CONSEILS

# LE CALENDRIER VACCINAL INFANTILE : ACCOMPAGNER LES PATIENTS

En 2018 l'obligation vaccinale en France a été étendue à huit vaccins en 2018. Mais le sentiment de défiance de certains parents à l'égard de la vaccination reste intact. Le pharmacien d'officine peut jouer un rôle pour rassurer et éduquer sur la question.

## 01



## Connaître le calendrier vaccinal

- Connaître les 11 maladies pour lesquelles la vaccination est devenue obligatoire en 2018 chez les enfants de moins de deux ans : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, méningocoque de séro groupe C, rougeole, oreillons et rubéole. Savoir que ces 11 vaccinations sont normalement réalisées, sauf contre-indication médicale reconnue, dans les 18 premiers mois de l'enfant.
- **DTP/Coqueluche/HIB/hépatite B et Pneumocoque** : Deux injections à 2 mois, deux à 4 mois et deux à 11 mois.
- **Méningocoque** : Une injection à 5 mois et deux à 12 mois.
- **ROR** : Deux injections à 12 mois et une injection à 16 ou 18 mois.

## 02



## Bien conserver les vaccins

- Le pharmacien d'officine a un rôle de gestion de son stock de vaccins en fonction des saisons, des épidémies, des caractéristiques de sa clientèle et des recommandations en cours.
- Il doit connaître les conditions de conservation des vaccins et gérer la chaîne du froid : les vaccins sont des produits thermosensibles, le pharmacien a un rôle important dans le suivi de la chaîne du froid pendant tout le circuit du médicament. Les vaccins doivent être conservés entre +2°C et +8°C pour éviter toute dégradation du produit.
- Cela passe aussi par le fait d'informer le patient sur le fait qu'il doit placer le vaccin le plus rapidement possible après la délivrance au réfrigérateur (mais pas au congélateur).

03



## Éduquer les populations et faire les rappels appropriés

- Parce qu'il est un interlocuteur de proximité, le pharmacien d'officine a un rôle majeur à jouer d'éducation du public sur la vaccination, avec pour objectif de redonner confiance et d'améliorer la couverture vaccinale.
- Rappeler aux parents le calendrier vaccinal pour leurs enfants et expliquer que certaines maladies ne nécessitent qu'une seule dose de vaccin pour les protéger tout au long de leur vie, même si ce n'est pas le cas pour toutes les maladies.
- Rappeler aux parents que sans vaccins les enfants ne pourront être acceptés en collectivité, à en garderie ou à l'école.
- Rappeler aux parents que la vaccination infantile apporte un bénéfice individuel en protégeant l'enfant de maladies infectieuses graves mais aussi un bénéfice collectif.

04



## Rassurer pour améliorer la couverture vaccinale

- Au delà d'un rôle d'éducation, le pharmacien doit avant tout se montrer rassurant. Il répond aux questions du public, en faisant preuve d'empathie et en respectant l'autonomie du patient. **Si nécessaire il aborde les « idées reçues » sans détour.** Les parents peuvent être réticents à faire vacciner leurs enfants, mais se montrent rarement opposés à la discussion et c'est l'occasion de les rassurer en faisant preuve de pédagogie.
- Nouer un dialogue apaisé en demandant au patient de préciser ses préoccupations sur la vaccination et utiliser ce qu'il a exprimé pour lui donner des informations, des rectifications et des explications complémentaires notamment sur le mécanisme des vaccins, les maladies évitées par la vaccination, mais aussi sur les effets indésirables potentiels des vaccins

Lors d'un sondage en 2018, 83 % des Français se disaient « favorables » ou « plutôt favorables » à la vaccination pour eux et leurs proches.

05



## Se former en continu

- Les pharmaciens disposent d'un service d'information et de documentation dans le domaine de l'éducation pour la santé et de la prévention proposé par le Cespharm. On y trouve recommandations officielles ainsi que les campagnes nationales de santé publique auprès des pharmaciens. <http://www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante>
- Le site internet d'Infovac : [www.infovac.fr](http://www.infovac.fr) est alimenté par des pédiatres, et permet en outre d'obtenir en 24-48h une réponse à toutes les questions qui peuvent se poser sur la vaccination.
- Calendrier vaccinal mis à jour par l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination/calendrier-vaccinal>

# QUIZ

01

Quelle année la rougeole est-elle redevenue une maladie à déclaration obligatoire ?

- A. En 2005
- B. En 2007
- C. En 2009

02

La valence polio assure une protection contre la poliomyélite de :

- A. De 70 à 80 %
- B. de 80 à 90 %
- C. De 90 à 100 %

03

La létalité du tétanos est de

- A. 25 à 30 %.
- B. 30 à 35 %
- C. 40 à 45 %

04

La diphtérie se transmet par voie aérienne

- A. Vrai
- B. Faux

05

La loi de santé publique de 2004 a préconisé d'atteindre ou de maintenir un taux de couverture vaccinale

- A. d'au moins 75 % aux âges appropriés pour les maladies à prévention vaccinale
- B. d'au moins 85 % aux âges appropriés pour les maladies à prévention vaccinale
- C. d'au moins 95 % aux âges appropriés pour les maladies à prévention vaccinale

## RÉPONSES

01. Réponse A - 02. Réponse B - 03. Réponse A  
04. Réponse A - 05. Réponse C